

MISE A DISPOSITION D'UN AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023/2024 (VERSION FRANCAISE)

Lyon, le 10 février 2025

Eagle Football Group annonce avoir déposé le 10 février 2025, auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un amendement valant rectificatif du Document d'Enregistrement Universel 2023/2024.

Cet amendement intègre notamment :

- les nouveaux états financiers consolidés et annuels au 30 juin 2024, publiés le 27 janvier 2025 ([lire le communiqué de presse du 27 janvier 2025](#)),
- les nouveaux rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels au 30 juin 2024,
- la mise à jour des facteurs de risques et des informations sur les tendances depuis le 1^{er} juillet 2024.

Le Document d'Enregistrement Universel 2023/2024 ainsi que son amendement sont disponibles sur le site internet d'Eagle Football Group (finance.eaglefootballgroup.com), ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Des exemplaires de ces documents sont également disponibles au siège social de la société : 10 avenue Simone Veil, CS70712, 69153 Décines Cedex.



Tél : +33 4 81 07 55 00

Fax : +33 4 81 07 45 65

Email : finance@eaglefootballgroup.com

www.finance.eaglefootballgroup.com

Euronext Paris - compartiment B

Indices: CAC All-Shares – CAC Consumer Discretionary

Code ISIN: FR0010428771

Reuters: EFG.PA (ex OLG.PA)

Bloomberg: EFG FP (ex OLG FP)

ICB : 40501030 Services de loisirs